



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Traitement des micropolluants dans les stations d'épuration vaudoises

Première mise en oeuvre du plan cantonal micropolluants à la station d'épuration intercommunale de Penthaz

La lutte contre les micropolluants entre dans une phase concrète en terres vaudoises. Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) vient en effet d'accorder une aide financière de près d'un million de francs à la station d'épuration intercommunale de Penthaz. Il s'agit de la première subvention versée par l'Etat de Vaud dans le cadre de la mise en oeuvre du plan cantonal de lutte contre les micropolluants. Ce plan vise à améliorer la qualité des eaux et à encourager la régionalisation des STEP vaudoises.

Le DTE a accordé une subvention de près d'un million de francs à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthaz-Penthalaz-Daillens-Bettens (AIEE) qui gère la STEP de Penthaz. Cette enveloppe contribue au financement d'un traitement de l'azote, mis en place dans le cadre de la réfection globale de l'infrastructure intercommunale menée entre 2012 et 2016. Ce procédé constitue une étape nécessaire en vue de l'installation d'un traitement des micropolluants qui s'effectuera par charbon actif en micrograins. Cette solution, validée par l'Office fédéral de l'environnement, sera déployée d'ici 2018 sur le site de Penthaz.

La STEP gérée par l'AIEE deviendra ainsi le premier des 16 pôles régionaux identifiés pour le traitement des micropolluants à entrer en service et elle contribuera à améliorer la qualité des eaux de la Venoge. Il s'agit par ailleurs de la première réalisation soutenue par le crédit-cadre de 80 millions de francs voté en janvier 2016 par le Grand Conseil et destiné à financer les mesures de lutte contre les micropolluants dans les stations d'épuration vaudoises. Ce crédit constitue une première enveloppe sur les 200 millions de francs que l'Etat de Vaud pourrait débloquer au total dans le cadre du plan cantonal au cours des vingt prochaines années.

Le financement cantonal mis à disposition des communes, et auquel s'ajoutent des subventions fédérales, constitue une réponse à l'un des défis environnementaux majeurs de ces prochaines décennies. Tout en allégeant les investissements des communes, il permettra d'atteindre les objectifs que s'est fixés le Canton en matière de lutte contre les micropolluants et de rationalisation de l'épuration par des regroupements sur des installations régionales performantes. Dans ce cadre, le nombre de STEP devrait passer de 162, actuellement, à une cinquantaine d'unités à l'horizon 2040.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13/06/2017

Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro. Conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ;

Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, Direction générale de l'environnement, 021 316 43 63